



**LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION,
DE L'IDENTITE NATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE**

République Française

Paris, le - 2 NOV. 2009

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION,
DE L'INTEGRATION,
DE L'IDENTITE NATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

à

Mesdames et Messieurs le Préfets de
département
Monsieur le Préfet de police

Monsieur le Haut Commissaire de la
République en Nouvelle-Calédonie

Monsieur le Haut Commissaire de la
République en Polynésie Française

Monsieur le Préfet, administrateur
supérieur des îles Wallis et Futuna

Monsieur le Préfet, administrateur
supérieur des Terres australes et
antarctiques françaises

NOR : IMIK0900089C

Objet : Organisation du grand débat sur l'identité nationale

Annexe : Un guide pour la conduite des réunions

Le grand débat sur l'identité nationale s'ouvre aujourd'hui. Son organisation constitue l'un des engagements souscrits par le Président de la République lors de la campagne présidentielle, repris dans la lettre de mission qu'il m'a adressée, avec le Premier Ministre, le 31 mars 2009.

Ce débat répond aussi aux préoccupations soulevées par la résurgence de certains communautarismes, dont l'affaire de la Burqa est l'une des illustrations. Au moment même où l'Union européenne franchit une nouvelle étape de son intégration, et où la crise économique et financière internationale démontre combien la mondialisation rend l'avenir des Nations interdépendant, ce débat a pour objectif d'associer l'ensemble de nos concitoyens à une réflexion de fond sur ce que signifie, en ce début de 21^{ème} siècle, « être Français ».

Il doit tout d'abord favoriser une vision mieux partagée de ce qu'est l'identité nationale aujourd'hui. Il doit aussi faire émerger, à partir de propositions mises en débat par les différents participants, des actions permettant de conforter notre identité nationale, et de réaffirmer les valeurs républicaines et la fierté d'être Français.

1. Calendrier.

Ce grand débat se déroulera sur trois mois, à compter du lundi 2 novembre 2009, et jusqu'au 31 janvier 2010, et se clôturera le 4 février 2010 par un colloque sur l'identité nationale, au cours duquel sera présentée la synthèse des travaux.

2. Appui à l'organisation.

Une équipe de coordination du grand débat est mise en place par le ministère chargé de l'Identité Nationale. Elle se tient à votre disposition au 01.77.72.62.18, au 01.77.72.62.53, ou au 01.77.72.62.20. Dans les prochains jours sera désigné un Préfet pour en assurer la direction.

3. Organisation du grand débat sur Internet.

Le site Internet www.debatidentitenationale.fr est mis en ligne ce lundi 2 novembre 2009. Il permet à tous de contribuer au débat, en consultant une base documentaire et les prises de position de personnalités, mais aussi en répondant à un questionnaire ou en apportant de libres réflexions. Dans un délai de deux semaines, un forum interactif et un questionnaire à choix multiples seront mis en ligne afin d'animer le débat auprès des internautes.

4. Organisation des débats locaux.

Ce grand débat sera décliné localement par des réunions organisées dans chacun des départements et des arrondissements de France métropolitaine, ainsi que dans les départements et territoires d'outre-mer.

Vous prendrez l'initiative d'organiser, et de présider ou de faire présider par l'un de vos collaborateurs membre du corps préfectoral, au moins une réunion par arrondissement.

D'autres réunions pourront par ailleurs être animées par un ou plusieurs parlementaires nationaux, députés ou sénateurs, ou européens.

Ces réunions peuvent être organisées dans un même arrondissement, animées conjointement ou séparément par les membres du corps préfectoral ou les parlementaires.

Vous voudrez bien aussi communiquer à l'équipe de coordination, avant le lundi 16 novembre 2009, les dates et lieux de l'ensemble des débats locaux organisés dans votre département. Ces dates et lieux seront diffusés sur le site www.debatidentitenationale.fr.

Vous voudrez bien enfin transmettre un compte-rendu de chacune des réunions que vous avez organisées à l'équipe de coordination avant le vendredi 22 janvier 2010. Vos compte-rendus ont vocation à être diffusés sur le site Internet du grand débat.

Un guide pour la conduite des réunions est joint à la présente circulaire, présentant les différents chapitres qu'il est souhaitable d'aborder lors de chaque réunion.

Vous trouverez sur le site Internet l'ensemble des textes fondamentaux, ainsi qu'une liste de références bibliographiques qui peuvent être utiles pour l'animation du débat.

5. Participation aux débats locaux.

Les débats locaux seront organisés dans le cadre de réunions largement ouvertes : parlementaires et élus locaux, réseaux des élus de la diversité, mouvements associatifs, sportifs et d'éducation populaire, enseignants, élèves et parents d'élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, organisations syndicales et patronales, représentants des cultes, associations patriotiques, etc... Ces débats locaux devront être ouverts au public dans toute la mesure du possible. Le débat étant ouvert aux Français comme aux étrangers, les organisateurs veilleront à associer des représentants locaux des communautés étrangères. L'invitation aux réunions, l'opportunité de les ouvrir à la presse locale, ainsi que l'établissement du compte-rendu, relèveront de la responsabilité de l'organisateur, qu'il soit membre du corps préfectoral ou parlementaire.

Je mesure la charge actuelle des travaux qui vous sont actuellement confiés par le Gouvernement, mais je sais aussi pouvoir compter sur votre engagement personnel, concernant une question qui se situe aux origines mêmes de la création du corps préfectoral.

Par avance, merci pour votre mobilisation.

Bien cordialement à vous

E. Besson

Eric BESSON